liola et lilia, et inaures et annulos. Ailleurs, il est pris pour l'ornement du chapiteau d'une colonne, ou pour le sommet d'un vase, et, le plus souvent, pour un ornement quelconque qui imite les *fleurs*; c'est ce que nous appelons un fleuron. Je supprime les exemples; on les trouvera recueillis dans le *Glossaire* de Du Cange; mais, entre les passages qui y sont cités, je remarque celui-ci, tiré de la *Vie* de saint Benoît d'Aniane : *Septem candelabra fabrili arte mirabiliter producta, de quorum stipite procedunt hastilia sphærulæque ac lilia.* L'écrivain, en joignant ces deux mots *hastilia ac lilia*, ne paraît-il pas indiquer une sorte d'analogie entre l'un et l'autre? *Hastile* est la partie du chandelier qui monte tout droit du pied jusqu'à la bobêche, et *lilium* doit être l'ornement qui le termine. Si l'on a nommé la tige d'un chandelier *hastile*, parce qu'elle est droite et allongée comme le bois d'une pique, nous pouvons penser, en suivant la même métaphore, que le *lilium* devait avoir quelques rapports avec la figure du fer dont ce bois est armé, et qui est réellement à la hampe d'une pique ce qu'est un ornement à la tige d'un chandelier.

» Quoi qu'il en soit de cette induction, il est, ce me semble, prouvé que l'ornement qui terminoit le sceptre de nos rois, et qui garnissoit le sceptre de leur couronne, a pu être appelé *lilium* par des écrivains qui, se servant de ce terme dans une acception usitée de leur temps, ne prévoyoient pas que le double sens du mot induiroit un jour en erreur la postérité. Ce qui a pu principalement donner lieu à la méprise dans les siècles où la langue françoise avoit fait assez de progrès pour que la *fleur* de jardin appelée lis eût déjà ce nom, c'est qu'alors le terme générique *flores* étoit quelquefois employé dans la signification particulière d'ornements propres à une couronne, *cum quibusdam floribus coronæ imperatricis*, dit Suger dans une espèce d'inventaire des choses précieuses dont il avoit enrichi le trésor de Saint-Denis. Le mot *lilia*, qui pouvoit être équivoque en soi, se trouvant comme expliqué par celui de *flores*, pouvoit-on ne pas le traduire par lis, *fleurs* de jardin? L'historien Rigord, qui écrivoit sous Philippe-Auguste, et qui, apparemment, sçavoit les deux langues, est peut-être un des premiers qui s'y soit trompé. Je crois, du moins, que c'est lui qui commença le premier à joindre ensemble les deux mots pour n'exprimer qu'une même chose, et qui, par là, ait restreint la signification vague de *lilium*, lorsqu'il a dit : *Vexillum floribus liliorum distinctum*, en parlant de l'étendard royal, par opposition à l'oriflamme qui étoit la bannière de Saint-Denis. Ce n'est plus *lilia* ni *flores*, mais *flores liliorum*. L'erreur se perpétua. Environ un siècle après Rigord, Guillaume de Nangis écrivoit : *Consueverunt reges in suis armis et vexillis florem lilii depictum cum tribus foliis comportare.* Je soupçonne cependant que Nangis n'entendoit point par *florem lilii* nos lis de jardin. Ce qu'il ajoute, comme pour peindre ce qu'il veut dire : *cum tribus foliis*, en est une preuve, puisqu'aux vrais lis chaque *fleur* à six feuilles. Entraîné par l'usage, il se servoit de l'expression commune; mais il avertissoit, en même temps, de l'idée qu'il y attachoit. »

Ce qui contredit ce système, tout savant qu'il est, c'est que le terme *lilium*, sur lequel il est pour ainsi dire basé, n'a pas dans la basse latinité le sens que lui donne le savant académicien. Ce mot n'a signifié un ornement de colonne, de vase ou d'autre ouvrage que lorsque cet ornement avait la forme d'un lis. Du Cange dit : « *Lilium*, ornement des architraves et autres ouvrages, qui a la forme d'un lis. » Dans le premier livre des *Rois* (ch. VI, v. 19, 22), on a donné le nom de lis à des ornements placés sur des colonnes, mais parce que ces ornements, il est vrai, avaient la forme du lis; le terme hébreu *sussan*, dont on se sert pour désigner ces ornements, est le même que celui qu'on emploie pour signifier le lis des jardins.

On ne trouve le symbole de nos rois, désigné par le terme *lilia*, que dans un seul de nos anciens monuments : c'est dans le mandement de Louis VII pour le sacre de Philippe, son fils. Rigord, moine de Saint-Denis, qui vivait dans le même temps, puisqu'il fut le médecin et l'historiographe de Philippe-Auguste, indique ce même symbole par cette expression : *Flores liliorum.* Foncemagne pense que c'est par méprise et par erreur que Rigord l'a ainsi nommé, contre l'usage ancien et commun de toute la nation, qui l'avait appelé simplement *lilia* jusqu'à lui. On n'allonge jamais, fait remarquer Bullet, les expressions qui sont en usage; cela est contraire au génie de toutes les langues. Si ces expressions subissent quelques changements, c'est toujours par l'abréviation. Or, si le terme *lilia* avait d'abord été employé pour représenter le symbole de nos rois, jamais on eût dit : *Flores liliorum* (*fleurs* de lis).

A toutes ces opinions, il faut joindre encore celle de Bullet, qu'un auteur contemporain, M. Adalbert de Beaumont, a essayé de faire revivre dans ses *Recherches sur l'origine de la fleur de lis*, toute fantastique qu'elle est.

« Les *fleurs* de lis sont originairement un ornement arbitraire, dit Bullet, dont les artistes parèrent les sceptres, les couronnes et les habillements des souverains. Cet usage s'étant perpétué, et s'étant répandu universellement, on s'accoutuma à regarder ces *fleurs* comme étant propres aux rois. Dès qu'on s'en fut formé cette idée, on ne put l'exprimer qu'en appelant ces *fleurs fleurs* de roi. Notre nation, qui parlait encore celtique sous les deux premières races de nos souverains, ainsi qu'on l'a prouvé ailleurs, ne trouva dans sa langue point d'expression plus convenable, pour désigner cet ornement, que celle de *fleur* de ly, parce que *ly*, en celtique, signifie roi, souverain. Lorsque l'usage des armoiries s'établit, nos rois prirent ces *fleurs* pour leurs armes. Ayant constamment conservé ce symbole de père en fils, les autres princes, qui jusque-là avoient aussi porté les *fleurs* de lis sur leur sceptre, sur leur couronne, sur leur sceau, crurent devoir laisser en propre ces *fleurs* de souverain à notre monarque, que Matthieu Paris, écrivain anglois, appelle le roi des rois. Mais, dira-t-on, pourquoi Rigord et Nangis n'ont-ils pas traduit le terme de *li* suivant sa véritable signification? La réponse est facile; c'est parce qu'ils l'ignoroient. Le celtique, au XIIIe siècle, étoit relégué à la campagne, et chez le plus petit peuple des villes, à peu près comme nos patois, qui en sont de précieux restes, le sont aujourd'hui. Les personnes de quelque considération parloient alors une langue formée du celtique, du latin, du teuton altérés, de laquelle est venue celle dont nous nous servons. Les lettrés joignoient à ce jargon un peu de mauvais latin, qu'ils estimoient beaucoup, et se faisoient sûrement un sot honneur d'ignorer l'ancien langage de nos ancêtres. Ainsi Rigord et Nangis, ne connoissant d'autre signification au mot *li* que celle qu'il a dans la langue françoise, ils le rendirent en latin par le terme *lilium.* On peut confirmer cette méprise par une semblable, faite par le continuateur de Nangis. Il traduit en latin le nom de Lis par *Lilium* : il l'appelle *Fluvius Lilii.*

» Le nombre des *fleurs* de lis sur l'écu de nos rois ne fut pas déterminé d'abord. On en plaçoit plus ou moins, suivant la grandeur de l'espace qui leur servoit de champ. Elles furent ensuite fixées à trois. On voit, par les paroles de Raoul de Presle, que cette réduction étoit déjà faite sous Charles V. Il y a apparence qu'elle fut l'ouvrage de ce prince lorsqu'il monta sur le trône. Mais, comme les anciens usages ne s'abolissent que lentement, on vit encore, sous le règne de Charles VI, des sceaux et des monnoies où les *fleurs* de lis étoient semées sans nombre.

» Je dois prouver que *Ly* en celtique signifioit roi. J'ai fait voir que le gallois, le breton et l'irlandois sont trois des principales sources où l'on peut trouver la langue des anciens Gaulois. Ce n'est pas seulement dans un de ces dialectes, mais dans les trois, que s'est conservé le terme *li* pour signifier roi. *Li*, roi en gallois; *Llys*, en gallois et en breton, cour royale, palais. Ce mot est formé de *lly*, roi, et *s*, de *sy*, habitation : les termes composés ne prennent souvent que la première lettre du second mot. *Llin*, en gallois, royal. *Llyw*, en gallois, empereur, monarque, souverain. *Lis*, en irlandois, parvis, salle. Ces pièces ont sûrement caractérisé les maisons royales, surtout chez les anciens Irlandois; ce qui montre que ce terme a originairement désigné, chez eux, le palais du souverain, comme chez les Gallois, leurs voisins. *Leix* ou *lix*, dans la même langue, loi, ordonnance du souverain. On trouve, dans une charte du royaume, *lidda* pour tribut. Ce mot est composé de *li*, roi, souverain, et *dda*, de *daun*, don : *lidda*, ce que les sujets donnoient au souverain. *Li*, en chinois, gouverneur, mandarin ou gouverneur de province. Il faut que ce terme ait désigné le souverain, puisque *lim*, en cette langue, signifie un édit de l'empereur. »

Règle générale, quand une étymologie est savante, il y a cent contre un à parier qu'elle est fausse. Les étymologies qui se légitiment toujours, ou du moins dans le plus grand nombre de cas, sont les plus simples; mais cela ne suffirait pas pour réfuter le système de Bullet; il faut autre chose. D'abord, il ne nous est nullement prouvé que l'on parlât encore le celtique dans les Gaules à l'époque de l'invasion romaine. Bien longtemps avant la conquête, cette langue s'était, pour ainsi dire, retirée du centre des Gaules pour aller se renfermer dans l'Armorique, et, de là, passer ensuite dans les îles Britanniques. Sans doute la langue celtique a dû laisser quelques traces de son passage; mais du très-petit nombre de mots qui ont conservé une physionomie celtique, très-éloignée, disons-le, justement le mot *li*, comme pour légitimer l'idée de Bullet, s'est maintenu exactement. Il faut l'avouer, ce serait avoir du bonheur. M. de Poli a émis, sur l'origine de la *fleur* de lis, une théorie au moins bizarre. Il croit que les conquérants, afin de se populariser chez les peuples conquis et se fondre avec eux, abandonnèrent leur emblème primitif pour adopter celui des premiers maîtres du sol sur lequel ils s'implantaient. Ainsi les Francs auraient pris pour emblème la patte du coq (*gallus*). « En effet, dit-il, la patte du coq imprimée sur le sol dessine l'ancienne *fleur* de lis, à trois branches supérieures et terminée par une pointe unique; car, il est bon de le remarquer, l'addition des deux branches latérales inférieures est relativement moderne et ne remonte guère plus haut que le XIVe siècle. »

M. de Poli nous a habitués à bien des extravagances; mais, cette fois, son idée ne repose sur rien. De plus, l'énorme différence qui se trouve entre les *fleurs* de lis les plus primitives et l'empreinte de la patte du coq, l'absence complète de tout terme intermédaire entre ces deux extrêmes, nous empêchent d'admettre cette idée étranges.

La conclusion de notre examen est facile. Le lecteur sans doute l'a déjà tirée : c'est qu'il n'y a rien de précis, tant sur l'origine que sur la nature des *fleurs* de lis. De tout temps et chez tous les peuples, anciens et modernes, la *fleur* qui porte ce nom a été connue et considérée comme un symbole de grandeur et de souveraineté. Elle passa du trône, pour se répandre, par l'ornementation, dans toutes les classes de la société.

Les *fleurs* de lis, telles qu'elles existent aujourd'hui dans le blason, sont bien antérieures aux Bourbons; et jamais elles n'ont été exclusivement l'emblème ou les armoiries de leur maison : quelques-unes des grandes familles de France, dont la plupart sont éteintes aujourd'hui, les portaient sur leur écu dès l'origine du blason, et ne les tenaient nullement des rois de France, non plus qu'un grand nombre de familles d'Allemagne, de Prusse, de Suède, de Suisse, des Pays-Bas et d'autres contrées de l'Europe, dans les armoiries desquelles on reconnaît des *fleurs* de lis, dès le XIIe et le XIIIe siècle, c'est-à-dire dès le temps où le langage héraldique commença à s'établir.

En France, leur grande popularité date du XIIIe siècle, et c'est de ce moment seulement qu'elles se développent au point de tout envahir. A cette époque, elle deviennent la personnification essentielle de la royauté. Vers 1340, Guillaume de Machault, décrivant les exploits du roi de Bohême, le représente amenant son prisonnier à Bruglitz, près de Prague, et il signale ce qui distingue cette résidence princière de celle que les souverains possèdent en France : c'est qu'elle n'a pas de *fleurs* de lis :

De là s'en alla en Bavière
Et a desploié sa bannière,
Et compaignie noble et riche,
Desconfit le duc d'Otheriche,
Mais il le prit par la ventaille
A force, dedens la bataille,
Et l'emena à Bruguelis,
Son chastel où *n'a fleurs de lis.*

Les rois de France portent pour armes : *D'azur à trois fleurs de lis d'or*, avec cette devise : *Lilia neque nent neque laborant*, tirée de l'Evangile selon saint Matthieu.

Un arrêt du conseil du 19 mars 1697 enjoint aux commissaires généraux, dans la réception des armoiries, de n'admettre aucune *fleur de lis d'or*, au champ d'azur, qu'il ne leur soit justifié de titres ou de permissions valables.

On nomme *fleur* de lis *florencée* celle qui a des boutons entre ses fleurons; *au pied nourri*, celle dont la queue est coupée.

D'après tous les monuments qui nous restent, l'écu de France était autrefois *semé de fleurs de lis.* C'est à Charles V, qui monta sur le trône en 1364, que l'on attribue généralement la réduction des *fleurs* de lis à trois. Cependant M. Joannis Guigard, dans sa *Bibliothèque héraldique de la France* (p. 165, n° 1886), dit : « Les plus anciens monuments de la réduction des *fleurs* de lis à trois, dont il soit fait mention dans les auteurs, sont deux sceaux : l'un de Philippe le Bel, cité par Du Cange; l'autre de Philippe de Valois, cité par Sainte-Marthe (1285-1350). Toutefois, la bibliothèque de la ville de Rouen conserve une collection de chartes concernant la célèbre abbaye de Savigny, diocèse d'Avranches, fondée en 1112, par Raoul de Fougères, dans l'une desquelles, portant la date de 1212, se trouve un sceau en parfaite conservation, représentant trois *fleurs* de lis semblables à celles de l'écu de France. Ainsi cette réduction de *fleurs* de lis à trois serait donc beaucoup plus ancienne qu'on se l'imagine ordinairement. »

La *fleur* de lis, après avoir longtemps brillé sur l'oriflamme, a orné le drapeau blanc des Bourbons. Elle en a suivi la destinée. Obligée de se cacher en 1789, elle reparut en 1814, s'éclipsa cent jours, brilla de nouveau en 1815, pour disparaître en 1830. Aujourd'hui, ce drapeau, remplacé par les trois couleurs, n'existe plus; non pas qu'il ne puisse, lui aussi, revendiquer des souvenirs de gloire. Mais au drapeau tricolore se rattache autre chose qu'une idée de conquêtes. Sous ses plis, nos pères ont marché à la mort pour sceller de leur sang le pacte de la génération nouvelle avec la liberté. Un seul homme croit encore au drapeau blanc; c'est M. le comte de Chambord. Voici ce que nous trouvons dans sa proclamation du 5 juillet 1871 :

« J'ai reçu le drapeau blanc comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté. Français, Henri V ne peut abandonner le drapeau de Henri IV. »

C'est là une douce folie, qu'aurait accueillie un immense éclat de rire, si elle n'eût excité un sentiment de pitié.

— *Familles, villes, établissements civils et religieux, corporations qui portent des fleurs de lis dans leurs armes.* 1° *Familles.* — **Abarough**, comte de Sommerset, en Angleterre : de sable, à deux épées d'argent, posées en sautoir, la pointe du haut surmontée d'un baudrier du même, et accompagnée de quatre *fleurs* de lis d'or, à la bordure d'hermine. — **Abarres de Goumiot** : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **L'Abbé** (Claude), conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage de Vitry : de gueules, au sautoir engrêlé, accompagné de quatre *fleurs* de lis du même. — **Abolo** (Van deern Hyhensden D'), en Hollande : fascé d'azur et de gueules, à l'escarboucle de huit rais fleurdelisés d'or. — **Abelo**, en Autriche : coupé d'argent et de sable, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Abeline**, au comté de Cornouailles, en Angleterre : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable. — **Abilem du Désert** : de sable, à une escarboucle de huit rais percés, fleurdelisés et pommetés. — **Absalon**, en Flandre : d'argent, à deux *fleurs* de lis. — **Acciajoli**, à Florence : d'argent, au lion de gueules écartelé d'argent, au lion d'azur tenant une *fleur* de lis d'or. — **Aggiullum**, en Angleterre : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Achon**, en Bourgogne : d'or, semé de *fleurs* de lis d'azur. — **Acigné**, en Bretagne, dont un chevalier de Malte, en 1647 : d'hermine, à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Acton**, en Poitou : d'argent, à cinq *fleurs* de lis d'azur, au franc-canton de gueules, chargé d'un croissant d'or. — **Acton d'Aurailles**, chevalier de Malte en 1526 : d'argent, semé de *fleurs* de lis d'azur, au franc-canton de gueules. — **Acugna**, *alias* **Acuna**, en Espagne : de sable, à la bande d'or chargée en cœur d'un compon de gueules, à la croix fleurdelisée d'argent, et neuf triangles d'azur posés trois, trois et trois, en chef, et neuf autres de même en pointe, trois, trois et trois; à la bordure d'argent, chargée de cinq écussons de Portugal d'azur à trois besants d'or en sautoir. — **Adam**, en Angleterre : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Adrien**, président au présidial de Langres : d'azur, au lion assis d'or, tenant de sa patte dextre une *fleur* de lis d'argent. — **Adriennace** : d'azur, semé de France au lion d'argent, *alias* à l'orle de neuf *fleurs* de lis d'or. — **Aersen**, en Hollande : écartelé : aux 1 et 4, d'or, au sautoir échiqueté d'argent et de sable de deux traits; aux 2 et 3 d'or, à trois merlettes de sable, sur le tout d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Agillon**, en Angleterre : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Aguerra**, en Italie : d'hermines, au sautoir d'azur, à la bordure du même, chargée de huit *fleurs* de lis d'argent. — **Aichorn**, en Autriche : de sable, au cheval effaré d'or sur une terre de pourpre, parti, coupé, le premier recoupé d'argent et de sable, chargé de deux *fleurs* de lis de l'une en l'autre; le 2 recoupé de sable et d'or, à une *fleur* de lis de l'une en l'autre. — **Aignen**, en Autriche : d'or, à une bande de sable chargée de deux *fleurs* de lis d'argent, une en chef et une en pointe, à la barre de sable sur le tout. — **D'Aigneville-Harchelaines**, chevalier de Malte en 1546 : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'orle de sable; aux 2 et 3 d'argent, à trois *fleurs* de lis au pied nourri de gueules. — **Ailloire**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, en cœur, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'or; aux 2 et 3 d'une lune du même. — **Alagni** : d'or, à une croix de gueules chargée de cinq *fleurs* de lis d'argent. — **Alard**, en Provence : d'argent, à trois bandes de gueules chargées chacune d'une *fleur* de lis d'or. — **Alb**, en Alsace : d'argent, parti de gueules, à la *fleur* de lis d'or sur le tout parti de l'un en l'autre. — **Alberda**, de Bourgogne ancienne : d'azur, à six *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et une. — **Albert** : de gueules, au dextrochère d'argent, vêtu d'azur, tenant un tau d'or surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Albertino** : d'azur, à l'aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or, sur trois montagnes d'or, à la fasce de gueules chargée de quatre *fleurs* de lis d'or brochant sur le tout. — **Albigni** : d'or, semé de tours et de *fleurs* de lis d'azur. — **D'Albret**, fils naturel de Gilles d'Albret et de Jeanne du Sellier : écartelé, au 1 contre-écartelé de France et d'Albret; au 2 de sable, à deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, qui est d'Aiguillon; au 3 de Bourbon; au 4 contre-écartelé aux 1 et 4 d'or, à trois pals de gueules, qui est de Foix; aux 2 et 3 d'or, à deux vaches passantes de gueules accornées et clarinées d'azur, qui est de Béarn. — **Charles Ier d'Albret**, comte de Dreux, connétable de France. Il obtint permission du roi Charles VI, son cousin, pour lui et ses successeurs, d'écarteler ses armes de celles de France, par lettres de l'an 1389 : aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules plein. — **D'Albret d'Orval**, chambellan du roi Charles VII, mort en 1463 : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de gueules plein, à la bordure engrêlée d'argent. — **Alburck**, en Franconie : d'azur, à six *fleurs* de lis d'argent au chef en devise d'or. — **Aldat**, en Bourgogne : d'azur, à une épée d'argent en pal, surmontée d'une couronne et de deux *fleurs* de lis d'or, l'épée garnie d'or. — **Alègre**, en Auvergne ancienne : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Alègre** (Yves), maréchal de France en 1724 : de gueules, à la tour d'argent maçonnée de sable, accostée de six *fleurs* de lis d'or posées en pal. — **Alexandre**, en Auvergne : d'argent, à l'aigle à deux têtes, sur chacune une *fleur* de lis de gueules. — **Alfreg**, en Angleterre : d'argent, au chevron de sable, chargé d'une *fleur* de lis du champ. — **Alleman**, en Dauphiné : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout. — **Alligret**, en Berry : d'azur, au lion d'or tenant une *fleur* de lis du même de la patte droite. — **Allonville** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **D'Alogni**, en Poitou : de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'argent posées en sautoir. — **D'Aloigni**, marquis de Rochefort (Henri-Louis), maréchal de France en 1674 : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une. — **Almestein**, en Hollande : d'or, à deux sceptres fleurdelisés de gueules, en sautoir. — **Alphonse**, en Languedoc : d'or, à un carré d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, soutenue par deux ours de sable. — **Alpinac**, en Dauphiné : écartelé, aux 1 et 4 d'argent et de sinople, et contre-écartelé d'argent, au lion de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit besants d'or; aux 2 et 3 de sinople, au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Des Alries du Rousset**, chevalier de Malte en 1677 : tiercé en fasce, au 1 d'argent, au soleil de gueules; au 2 de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croix pattées d'argent, ces deux quartiers pour des Alries; au 3 d'or semé de tours et de *fleurs* de lis d'azur, qui est de Simiane. — **Altdorff**, en Alsace : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Alténa** : fascé de gueules et d'argent de huit pièces, à l'escarboucle fleurdelisée et pommetée d'or, à huit rais. — **Alvarède**, en Espagne : d'or, à cinq *fleurs* de lis échiquetées d'argent et de gueules, posées en sautoir. — **Amanzé** : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois coquilles d'or; aux 2 et 3 de France. — **Des Ambrais**, en Dauphiné : d'argent, treillissé de gueules, cloué d'or, à la bande d'azur brochante, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Ambrois**, en Dauphné : fretté d'argent et de gueules, cloué d'or, à la bande d'azur chargée de trois *fleurs* de lis d'or brochant sur le tout. — **Amédée**, originaire de Provence : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent en cœur, cantonnée de quatre croissants du même. — **Amersfoort**, en Hollande : de gueules, à six *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et une (v. DE VÈDE). — **Amertal**, en Allemagne : d'argent, à six *fleurs* de lis de sable, posées trois, deux et une. — **Amoriq**, en Bretagne : d'azur, à sept *fleurs* de lis d'argent. — **Amorodaye** : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Ancelin**, nourricier de Louis XIV : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, écartelé d'argent, au dauphin d'azur, couronné d'or; sur le tout, parti d'or et d'argent, au lion d'or brochant sur le tout. — **Ancelon**, en Poitou : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, au franc-canton du même. — **Anchin** (l'abbé) : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au chef d'argent brochant sur le tout. — **Andelot**, en Bourgogne, dont un chevalier de Malte en 1613 : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Andelot**, en Champagne : de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'or. — **Andora**, en Allemagne : d'argent, à un arbre de sinople, emmanché d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une. — **Andrault-Langeron** : d'azur, à trois étoiles d'argent, écartelé de Gencien, qui est d'argent, à trois fasces vivrées de gueules, à la bande d'azur, semée de *fleurs* de lis d'or, brochant sur le tout. — **André** : d'argent, à deux lions affrontés de sable, tenant un rameau de sinople, à la bordure d'azur chargée de six *fleurs* de lis d'or, au lambel de gueules. — **Andréa**, seigneur de Châteaudouble, en Provence : de gueules, à deux lions affrontés d'or, tenant de leurs pattes un anneau de sable, à la bordure d'argent chargée de huit *fleurs* de lis d'or. — **Andréa**, au royaume de Naples : d'argent, à deux lions de sable pendus à un anneau du même par une patte de devant, à la bordure d'azur, chargée de dix *fleurs* de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules. — **Angier**, en Bretagne : de sable, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Angio**, à Venise : coupé de trois et parti d'un, faisant six quartiers, au 1 fascé d'argent et de gueules de huit pièces; au 2 de France; au 3 d'azur, à la croix de Jérusalem de gueules cantonnée de quatre croisettes recroisettées du même; au 4 d'azur, au pal d'or posé au canton sénestre; au 5 d'azur emmanché et palé d'azur et de gueules; au 6 d'or, à la bande de gueules. — **D'Angoulême** (Henri), grand prieur de France, amiral des mers du Levant, fils naturel de Henri II et de Lewiston, demoiselle écossaise, tué le 2 juin 1586 : de France, à la barre d'or traversant l'écu, au chef cousu de gueules, chargé d'une croix d'argent, qui est celle de l'ordre de Malte. — **Angoulême**, ancien : brisé d'un lambel d'argent et de trois pendants, chacun chargé d'un croissant montant de gueules. — **D'Angoulême** (Charles), fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet, né le 28 avril 1572 : de France, au bâton péri en barre. — **Angrand-Guerret** : d'hermine, à trois *fleurs* de lis, au pied coupé de gueules. — **Anjorrant**, en Berry, dont un chevalier de Malte en 1595 : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent feuillées de sinople. — **D'Ansellon de Clisi**, chevalier de Malte en 1529 : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent, au franc-canton du même chargé d'une *fleur* de lis d'azur. — **De Gondrin d'Antin** (Pierre), chevalier de Malte en 1696 : écartelé, au 1 de sinople chargé d'un écu d'or, au lion rampant de gueules, accompagné de six écussons d'or bordés de gueules, posés trois en chef, deux et un en pointe; au 2 mi-parti d'or, à quatre pals de gueules; au 3 d'or, à un lion de sable; au 4 d'azur, à une cloche d'argent bataillée de sable; au 5 d'azur, à la *fleur* de lis d'or; au 6 d'azur, pointé et ondé de six pièces d'argent; au 7 d'argent, à trois fasces ondées d'azur; au 8 d'or, à trois tourteaux de gueules, à la clef de sable, sur le tout de gueules, à une tour d'or chargée de trois têtes de Mores bandées d'argent et de sable. — **Aoreli**, en Italie : d'azur, à une bande d'argent chargée de trois *fleurs* de lis d'azur, accompagnées de deux étoiles d'or à six rais, posées l'une en chef et l'autre en pointe. — **D'Aquilée** (le prince) : burellé d'argent et d'azur, à un lion rampant de gueules, au quartier de France, accompagné d'un lambel de gueules. — **Arande**, en Normandie : d'argent, à l'aigle de sable coupée de gueules, à la *fleur* de lis épanouie d'or. — **Arborio**, en Savoie, dont plusieurs évêques et chevaliers de l'Annonciade : d'azur, au sautoir ancré, péri d'argent, accosté de quatre *fleurs* de lis d'or; au chef du même, chargé d'une aigle de sable couronnée d'or. — **Arcembeai**, en Bretagne : d'argent, à la croix de gueules chargée de quatre coquilles d'argent et d'un croissant d'or en cœur cantonné de quatre *fleurs* de lis de sable. — **Archis**, en Angleterre : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Arcoliers**, en Savoie : d'azur, à une épée d'argent adextrée d'une *fleur* de lis d'or. Le Père Compain, de la compagnie de Jésus, fait observer, dans ses *Recueils*, que cette maison fut anoblie par Charles III, duc de Savoie; que le champ de leurs armes est de gueules, et qu'il y a deux *fleurs* de lis qui furent méritées par un membre de la famille, lequel étant au service du roi François Ier, à la bataille de Pavie, en 1525, dégagea Sa Majesté, avant sa prise, d'un groupe d'ennemis au milieu duquel il se trouvait engagé dans la chaleur du combat. En reconnaissance de cette généreuse action, le roi lui dit : « Je porte trois *fleurs* de lis, je veux que vous en portiez deux, » et lui promit une pension de 500 écus, dont il lui fit expédier les lettres patentes après son retour de la prison d'Espagne. — **Des Ardens**, en Champagne : de gueules, à un chevron d'or, accompagné en chef de trois besants d'argent, posés en fasce, et en pointe d'une *fleur* de lis. — **Arellano**, en Espagne : parti d'azur et de gueules, à la bordure d'azur à neuf *fleurs* de lis d'or. — **Arenala**, en Espagne : d'argent, parti de gueules, à trois *fleurs* de lis posées deux et une de l'un en l'autre, celle de la pointe partie. — **Arfeuille**, en Auvergne, dont un chevalier de Malte, Blaise d'Arfeuille, le 27 juillet 1708 : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe. — **Argenton** : d'or, à l'orle de cinq tourteaux de gueules, à l'écu de France en abîme. — **Argumenti**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or surmontées d'une molette d'éperon du même; aux 2 et 3 d'argent, à une tête d'homme sur le tout, l'écu de l'Empire, qui est d'or, à l'aigle à deux têtes éployées de sable. — **Arias**, cardinal en 1712 : d'or, à cinq étoiles d'azur posées en sautoir, soutenues d'un croissant de gueules, parti d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir. — **Arias-Davila**, en Espagne : de sinople, à la tour d'argent mantelée, arrondie du même, chargée au 1 d'une croix fleurdelisée de gueules; au 2 d'une aigle de sable à la bordure de gueules chargée de huit tours d'or, d'un guidon à dextre du chef, et de sept échelles aussi d'or à sénestre. — **Aric**, en Allemagne : coupé, au 1 de gueules et d'argent à une *fleur* de lis de l'un en l'autre; au 2 d'azur à un boisseau renversé d'or. — **Armand de Bourbon-Malause**, chevalier de Malte en 1699 : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bande de gueules, et une barre d'argent raccourcie et posée en sautoir au cœur de l'écu. — **Armildez** : d'or, à la croix fleurdelisée de gueules, à la bordure componnée d'argent et de gueules de seize pièces. — **Arnaud**, en Dauphiné : tranché d'azur sur gueules à la bande d'or, accompagnée d'une *fleur* de lis aussi d'or et d'une rose d'argent au quartier dextre de la pointe. — **Arnaud de La Douve**, à Senlis : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes, et en pointe d'une croix cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Arnaudi**, en Provence : tranché de gueules sur azur, le gueules chargé d'une *fleur* de lis d'or, et l'azur d'une *fleur* de lis d'argent. — **Arnolet** : d'azur, à la croix de Lorraine d'or et une bordure diaprée en anse de panier fleurdelisée de huit pièces du même. — **Arnolet** (Jean-Baptiste), président à la Cour des monnaies à Paris : d'azur, à la croix patriarcale d'or, à une filière en orle fleurdelisée de huit pièces d'or. — **Arpajon**, duché-pairie érigé en faveur de Louis Arpajon, chevalier des ordres du roi, par lettres patentes du mois de décembre 1650, non enregistrées : écartelé, au 1 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or, qui est de Lautrec des comtes de Toulouse; au 2 d'argent, à quatre pals de gueules, qui est de Séverac, dont un maréchal de France en 1420; au 3 de gueules, à la harpe d'or, cordée du même, qui est Arpajon; au 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton de gueules mis en barre, qui est de Bourbon-Roussillon, à cause d'Anne de Bourbon, dame de Mirabeau d'Arpajon; et sur le tout de gueules, à la croix d'argent, qui est de l'ordre de Malte, parce que Louis d'Arpajon, en 1645, Malte étant menacée des Turcs, alla pour la secourir et pour la défendre. Le grand maître le fit chef de ses conseils et général de ses armées, et, pour récompenser son zèle, lui permit de porter les armes de l'ordre, sur le tout de ses armes, pour lui et ses descendants, quoique mariés, avec le cordon et la croix de Malte, et, par cette raison, Mme la comtesse de Noailles, fille du marquis d'Arpajon, dernier mort, a été reçue chevalière de Malte, au Temple à Paris, le 13 décembre 1743. — **Arpignac** : d'azur, au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Arragon-Villena**, en Espagne : parti d'Aragon, flanqué de Naples, d'azur semé de *fleurs* de lis d'or, au lambel de gueules; au 2 de Castille, coupé de Léon. — **Arrande**, en Normandie : coupé d'argent et de gueules, chargé d'une aigle éployée au chef de sable, au-dessous une *fleur* de lis. — **Arrodé** (Jean), prévôt des marchands en 1289 : de gueules, semé de quintefeuilles d'argent, à la bande d'azur semé de France. — **Arrouse**, en Provence : d'or, à la fasce fuselée d'azur, accompagnée de trois arcs de pourpre, l'écu bordé de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **D'Artemberg**, comte de Paris sous Charles le Simple : de gueules, à la bande d'or bretessée, côtoyée de trois *fleurs* de lis du même. — **Artois**, comte de Longueville et Sézenas : semé de France, au lambel de gueules, de quatre pendants chargés chacun de trois tours d'or, qui est d'Artois; l'écu de Constantinople en cœur, qui est de gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 B ou fusils d'or. — **Arton de Varennes** : d'or, au chevron de sable, chargé de cinq *fleurs* de lis du champ. — **Arx**, en Suisse : d'azur, à la bande d'argent, chargée d'une *fleur* de lis au pied nourri d'azur. — **D'Arzac**, en Rouergue : d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, accompagnée en chef de trois étoiles du même, rangées en fasce, et un mouton d'argent passant sur une terrasse de sinople mouvante de la pointe de l'écu. — **D'Ascoli** (Jérôme), pape, élu le 22 février 1288, sous le nom de Nicolas IV, mort le 4 avril 1292 : d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de deux étoiles du même, au chef aussi d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **D'Assas**, en Languedoc : d'azur, à trois *fleurs* de lis fleuronnées d'or. — **Astorq** : de sable, à un faucon d'argent longé et grillé d'or, posé sur une main aussi gantée d'or, et accompagnée en chef de deux *fleurs* d'argent, et en pointe d'une demi-*fleur* de lis du même mouvant de l'extrémité du flanc de l'écu. — **Athon**, en Poitou : d'argent, à cinq *fleurs* de lis, au canton de gueules chargé d'un croissant d'or. — **Aubermont** : de sable, à une *fleur* de lis épanouie d'argent. — **Auberne** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Aubry**, *alias* **Aubéry** : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur. — **Audebert** : d'azur, à cinq besants d'argent, une étoile en cœur surmontée de deux *fleurs* de lis d'or entourée du collier des ordres. — **Augustin**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à une *fleur* de lis d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à un lion d'or couronné et tenant une épée à lame d'argent. — **D'Aumale** (Etienne, comte), fils du comte de Champagne : de gueules, à la croix de vair fleurdelisée. — **Aumesnil**, en Normandie : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Autemare** : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux bandes d'or; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis d'or et en pointe d'une rose d'argent. — **Autichamp** : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Auvergne**, ancien : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, à trois lions d'argent. — **Auvray**, en Normandie : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or et accompagné de trois feuilles de sinople. — **Aux-Epaules**, en Normandie et Bourgogne : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Aux-Epaules** (René), marquis de Nesle, chevalier des ordres du roi, de la promotion du 14 mai 1633, mort le 29 mai 1650, âgé de soixante-seize ans : de Montmorency-Laval, qui est d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur; pour brisure, quatre coquilles d'argent, et au cœur une *fleur* de lis d'or, qui est Aux-Epaules. — **Availloles de Roncée**, chevalier de Malte en 1538 : de sable, à la fasce d'argent chargée de cinq losanges de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'argent. — **Avaugour** (François), bâtard de Bretagne premier du nom, comte de Vertus et baron d'Avaugour, fils naturel de François deuxième du nom, duc de Bretagne, et d'Antoinette de Maignelers, dame de Cholet, veuve d'André, seigneur de Villequier, et fille de Jean, dit Tristan, seigneur de Maignelers, et de Marie de Joui, fut créé baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, par le duc son père, le 24 septembre 1490 : écartelé d'hermines, qui est de Bretagne; aux 2 et 3 contre-écartelé; aux 1 et 4 de France, au lambel d'argent; aux 2 et 3 de Milan, et sur le tout d'argent, au chef de gueules. — **Ayneucombe**, en Angleterre : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Azolini**, cardinal, créature d'Innocent X : d'azur à six étoiles d'or, posées trois, deux et une, à la fasce en devise de gueules, chargée d'une colombe d'argent tenant au bec un rameau d'olivier du même, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or.

Bachelier : au 1 losangé d'argent et de gueules; au 2 de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent; au 3 d'or, en sautoir de sable, chargé de cinq coquilles d'argent; au 4 de Montmorency, sur le tout d'argent, à la fasce de gueules, chargé de trois sautoirs d'or. — **Bachelier** (Regnault), greffier de l'Hôtel de ville de Paris, mort en 1556 : d'or, à trois bandes d'azur, la première chargée de deux *fleurs* de lis d'or, la seconde chargée de trois *fleurs* de lis et la troisième de deux. — **Bachelier** : de sable, au sautoir d'argent cantonné de douze *fleurs* de lis d'or. — **Baffignana**, à Genève : d'or, au lion de gueules, supportant de la patte droite une *fleur* de lis d'azur. — **Bagaris**, originaire de Provence : palé d'argent, d'azur et d'or, l'azur chargé en chef d'une *fleur* de lis d'argent. — **De Baglion** (François), conseiller au parlement le 22 juin 1616 : d'azur, au lion d'or sur un tertre de sinople, une patte posée sur un tronc d'arbre d'or à trois *fleurs* de lis du même en fasce, surmontées d'un lambel de 4 pendants, aussi d'or. — **Bailly**, en Dauphiné : d'azur, à trois fasces d'or, accompagnées de cinq *fleurs* de lis rangées une, deux, deux, pendantes sur le champ d'argent, tigées et feuillées de sinople, à la bulbe d'argent. — **Baldi**, à Genève : d'azur, au lion couronné supportant une *fleur* de lis d'or, à la bande de gueules brochante, chargée de trois étoiles à six rais d'or. — **Ballenden**, en Angleterre : de gueules, à la tête de cerf d'or, accompagné de trois croix recroisettées, aux pieds fichés du même dans un double trescheur, fleurdelisées d'or. — **Bancelin**, en Champagne : d'azur, à deux écussons d'argent et une *fleur* de lis d'or en cœur, au chef composé d'un banc renversé, dont les pieds sont de gueules, et qui est chargé d'une tête de femme de profil, coiffée à l'antique et adextrée d'une tête rayonnante de sable. — **Baner**, en Allemagne : parti d'argent et de sable, à une *fleur* de lis double, l'une sur l'autre et de l'un en l'autre. — **Bannes d'Avejan** : écartelé, aux 1 et 4 de France, au chef d'or; aux 2 et 3 d'azur, à trois phares ou flambeaux d'or posés en pal, allumés de gueules, sur le tout d'azur, au bois de cerf d'or, qui est de Bannes d'Avejan. — **Banses** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, vairées d'azur. — **De Bar** (Robert), comte de Marle, seigneur de Gravelines : d'azur, à deux bars adossés d'or, l'écu semé de croix recroisettées, au pied fiché du même, écartelé de France. — **Baratte**, écuyer, sieur de Vergenette, généralité de Caen, élection de Falaise : d'azur, à l'épée d'argent posée en pal, garnie d'or, surmontée d'une couronne royale du même, accostée de deux *fleurs* de lis d'or. — **Barbafust**, en Picardie : de gueules, au sautoir cousu d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, accompagné de quatre têtes d'hommes du même. — **De Barbazan** (Arnaud-Guillaume), dit Chevalier Sans Reproche; par lettres du roi Charles VII, du 10 mai 1434, les armes de France pleines lui furent accordées; par les mêmes lettres, il lui fut accordé la permission de se faire enterrer à l'église de Saint-Denis. — **Bardini**, sieur de Courville : d'azur, à trois bagues d'or, le chaton rempli d'un rubis de gueules, au chef d'argent chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Barentin**, maître des requêtes en 1369 : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Barlemont** : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux *fleurs* de lis du même, l'une au premier et l'autre au quatrième canton. — **Barnabé**, en Anjou : d'azur, à l'écusson de sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or et accompagné de trois *fleurs* de lis du même, posées deux et une. — **De La Barre de Neufchâteau** (Jean), en Lorraine, l'an 1590 : d'azur, au soleil d'or, au franc-canton regardant une *fleur* de lis du même, en pointe au côté sénestre. — **Barre**, alliance de Carvoisin : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, à la fasce d'argent brochante sur le tout. — **Barreau**, chevalier de Malte en 1531 : d'azur, à trois sceptres fleurdelisés d'or mis en barre, à la bande de gueules sur le tout. — **Barrough**, en Angleterre : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or mouchetées de sable. — **Bartholomaei**, en Alsace : coupé, au 1 de gueules, à un cheval courant et ailé d'argent; au 2 d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **De Barville du Coudray** (Philippe), chevalier de Malte en 1539 : d'azur, au lion d'or, accompagné de cinq *fleurs* de lis du même, posées deux, deux et une. — **Le Bas**, à Arras : d'azur, à un écusson d'argent accompagné de sept *fleurs* de lis d'or en orle, posées trois, deux et une. — **Baschier**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, au pied nourri; deux lis au naturel sortant d'entre les côtés. — **De Basoches** (Gérard), évêque et comte de Noyon en 1221 : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de sable, au pied coupé. Il était fils de Nicolas de Basoches, sorti de la maison de Châtillon-sur-Marne. — **Bassilly**, en Touraine : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une. — **Bastard** (Guillaume), maître des requêtes en 1421 : d'or, à une demi-aigle impériale de gueules, parti d'azur, à une demi-*fleur* de lis d'or. — **Basyn**, à Bruges : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Batemin**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la fasce de sable, chargée d'une rose d'argent et accompagnée de trois canettes; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules chargée de trois *fleurs* de lis d'argent et accompagnée de trois croissants de gueules. — **Bauchesne**, en Allemagne : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'argent, posées deux, une et deux, parti d'or, fascé d'azur. — **Bau-**